



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/91
30 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 27 JANVIER 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de me référer au paragraphe 1 de la résolution 1094 (1997) du 20 janvier 1997 par lequel le Conseil de sécurité a décidé d'autoriser l'adjonction à la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA) d'un groupe d'observateurs militaires, avec le personnel médical nécessaire, aux fins de la vérification de l'application de l'accord sur le cessez-le-feu définitif.

À l'issue des consultations habituelles, je tiens à informer le Conseil de sécurité de mon intention de nommer le général de brigade José B. Rodriguez Rodriguez (Espagne) chef du Groupe d'observateurs militaires.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette question à l'attention du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN
